

PROCES VERBAL
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absente excusée : Laeticia MAILHE qui donne pouvoir à Denis THIBAUT.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Travaux de la Halle : Avenant négatif.
- Remboursement de frais.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours.
- Le point sur l'avenir de l'école publique Maillezais-Maillé.
- Le point sur les manifestations de fin d'année (marché de Noël, arbre de Noël, concert, vœux).
- Le point sur la préparation du bulletin municipal.
- Le point sur les bâtiments communaux.
- Affaires en cours.

Questions diverses.

Mr Nicolas CAQUINEAU est nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération au sujet d'une demande de subvention : le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Travaux de la Halle : avenant négatif :**

Mr le Maire fait savoir que des travaux de faïence prévus dans les sanitaires par l'entreprise DUCEPT RBC (lot 4) ont été annulés. De fait, c'est un avenant négatif de 418.24 € HT qui est présenté aux membres du conseil municipal. Cet avenant est accepté à l'unanimité.

➤ **Remboursement de frais :**

Le conseil municipal accepte de rembourser Mr Cédric Gestraud, Mmes Bernadette Denis et Laurette Charrier, suite aux différents achats qu'ils ont effectués au profit de la commune pour les manifestations de fin d'année.

➤ **Demande de subvention DETR pour la création d'une réserve incendie à Civray :**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accepte de solliciter une subvention de 50 % auprès de la Préfecture de la Vendée, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de pouvoir financer la création d'une réserve incendie au lieu-dit « Civray ». Le montant estimatif des travaux étant de 15 559 € HT, la subvention demandée s'élève à 7 779.50 €.

2) Informations diverses :

- Travaux en cours :

- ↳ Le hall du Centre d'hébergement : les travaux d'isolation, de pose de luminaires et de mise en sécurité sont terminés.
- ↳ La MAM : le sol extérieur en béton poreux sera réalisé en février 2023. Afin d'améliorer le confort thermique, Mr le Maire propose de faire poser des volets roulants au niveau des baies vitrées.
- ↳ Les vestiaires du stade : Les fenêtres sont en cours de fabrication. Concernant le projet d'agrandissement des vestiaires existants par l'ajout d'algécos : les plans sont en cours de réalisation par Mr Ganteil, en partenariat avec le club de rugby. Les points « assainissement, sanitaires, normes électriques » seront à étudier lors d'une commission « bâtiments ».

- ↳ La salle polyvalente : Suite aux problèmes récurrents de chauffage, constatés par des utilisateurs, un devis de remplacement des robinets thermostatiques a été validé.
- ↳ Le terrain de camping : dans le bloc sanitaire, le chauffe-eau étant très vétuste, son remplacement est prévu pour début 2023. Il faudra aussi envisager de faire poser une borne électrique supplémentaire sur l'aire de stationnement.
- ↳ L'ancien local d'accueil de l'embarcadère : Le réseau électrique actuel de ce bâtiment n'étant plus aux normes, il sera indispensable de prévoir sa remise en état avant qu'il soit de nouveau utilisé.

- **Le point sur l'avenir de l'école publique Maillezais-Maillé** : A la demande du maire de Maillezais, une réunion a eu lieu en présence des maires de St Pierre-le-Vieux et de Maillé afin d'évoquer l'avenir des structures scolaires existantes. En effet, des départs programmés de classes importantes, va entraîner un manque d'élèves pour les années à venir. Le projet de fusion proposé puis refusé l'année dernière, sera de nouveau présenté afin d'éviter des fermetures de classes.

- **Le point sur les manifestations de fin d'année** :

- le marché de Noël qui a eu lieu sous la halle du port a eu du succès. Les exposants présents étaient satisfaits. L'année prochaine, il faudra améliorer la publicité et la décoration des lieux mais aussi inviter plus d'exposants. La date retenue est le 18 novembre 2023.

- L'arbre de Noël : l'excellent spectacle a été très apprécié des enfants et leurs parents. Il faudra revoir à la baisse les commandes pour le goûter.

- Les paniers garnis pour les personnes de + de 80 ans : La préparation des paniers est en cours. Ils seront distribués à partir du 17 décembre par les membres de la commission « sociale ».

- Le concert du 21 décembre : il aura lieu dans l'église. La municipalité souhaite offrir aux personnes présentes, à l'issue du concert, un verre de vin chaud et une part de gâteau. L'organisation de cette soirée et la mise en place du matériel nécessaire est à prévoir.

- Les vœux de la municipalité : ils auront lieu le samedi 7 janvier à 18 h. Après le mot du maire, un power point préparé par Mr Praile, sera diffusé. Puis un petit buffet clôturera la soirée. Les invitations seront adressées par courrier aux officiels et déposées dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

- **le point sur la préparation du bulletin municipal** : la commission « communication » travaille activement à la réalisation de ce bulletin en partenariat avec « Marion Créations ».

- **le point sur les bâtiments communaux** :

- la brasserie : le projet d'extension d'activité étant modifié, le bail en cours sera maintenu jusqu'à la fin, soit 2025.

- l'institut de beauté : Mme Roy, esthéticienne, est intéressée pour reprendre le local attendant au sien. Des travaux sont à prévoir pour que les deux studios communiquent.

- le portail de l'église : des dégradations importantes ont été constatées au niveau des pierres de la façade. Avant d'envisager des travaux de restauration, l'avis d'un architecte spécialisé dans les monuments historiques est préconisé.

- la mairie : Mr le Maire propose que le CAUE, qui met gracieusement à disposition des municipalités, des architectes chargés d'apporter des conseils de rénovation, soit consulté au sujet du bâtiment de la mairie.

- l'atelier municipal : Mr le Maire propose de demander au sydev qu'une étude de faisabilité soit réalisée quant à la pose de panneaux photovoltaïques sur l'atelier.

- **Affaires en cours** :

- litige au sujet de la venelle condamnée par un riverain : avant qu'un expert ne soit mandaté pour examiner la situation, l'avocat demande des informations foncières sur les propriétés riveraines à cette venelle.

- litige au sujet du cimetière : procédure en cours.

- litige ancien en cours : L'avocat insiste pour que la municipalité se dégage de toute responsabilité en adressant un énième courrier de signalement au préfet.

- **SYDEV** : afin d'éviter d'éventuelles coupures d'électricité, il est demandé aux communes volontaires que l'éclairage public soit coupé entre 18 et 20 h en cas de situation tendue. Avec 6 abstentions, les avis sont partagés. Il est donc convenu que les sites concernés par les abribus soient maintenus éclairés et que le reste de la commune soit éteint si nécessaire.

- **Site de la SIECO** : Mr le Maire fait savoir qu'un rendez-vous avec l'EPF est programmé pour avancer sur ce dossier.

- **Lecture du courrier reçu de Mr Eric GAUDIN** : qui cherche un établissement en restauration afin de s'installer sur la commune au cas où la crêperie ambulante ne revienne pas l'année prochaine.

- **Terrain multi-sports** : Mr le Maire fait savoir que la subvention demandée au conseil départemental a été accordée pour la somme de 20 000 €. L'Agence Nationale du Sport va être sollicitée pour le solde subventionnable. Le partenariat avec l'école St Pient ainsi qu'avec des associations sera nécessaire pour justifier de l'intérêt communal de cet investissement.
- **Festival du court métrage** : le cinéma de plein-air est programmé par la ccvsa le jeudi 10 aout 2023 sur la place du port.
- **Le panneau digital d'informations** : N'ayant reçu qu'un devis concernant la création d'un socle, c'est l'entreprise Gelot qui réalisera ce travail.
- **La prochaine réunion de conseil aura lieu le jeudi 2 février 2023.**

3) Questions diverses :

- Une collecte de papiers sera organisée au profit de l'école St Pient : à cet effet, une benne sera installée sur le parking du patronage ou sur le parking de l'annexe.
- On nous signale qu'un habitant fait état d'un manque total d'hygiène, ce qui gêne les commerçants du secteur. Mr le Maire fait savoir que l'intéressé refuse l'aide qui lui est proposée.
- Le dossier « Droit de Prémption Urbain » sera revu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- Contrebooth : seulement 1/3 du curage qui était prévu a été réalisé par le syndicat mixte Vendée Sèvre Autise.
- Commission « Enfance-Jeunesse » : des travaux seront à prévoir dans le centre social et culturel avant que le foyer des jeunes s'y installe.
- Il est proposé qu'une boite à clés soit installée dans la salle polyvalente pour que les élus puissent accéder à la réserve de vaisselle lors les manifestations communales, et ce, afin de ne pas déranger la responsable.
- Stade : l'installation d'une poubelle est à prévoir.
- Ecole St Pient : Nous avons reçu une demande d'augmentation du forfait communal : question à étudier lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- En janvier, des réunions sont à envisager pour :
 - commission « Animations, Fêtes ».
 - commission « Voirie » et « Patrimoine, Culture ».
 - commission « Tourisme ».
 - commission « Enfance-Jeunesse ».
 - commission « Bâtiments ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Secrétaire de séance,

Nicolas CAQUINEAU.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

